

CENTRE DE LOISIR DE LOUVIGNY



Sommaire

Cadre général

L'organisateur

Localisation et nature

Plan des locaux

Le périscolaire

La salle communale

La sécurité du centre

Le programme des enfants

Journée type des enfants

Place de l'enfant dans le centre

Règles de vie, charte de bonne conduite,...

Handicap physique, moteur et sensoriel

Prise en charge des allergies, PAI et autres

Les repas

Prestations de service

L'équipe

Les rôles du directeur

Les rôles des animateurs

Les objectifs pédagogique, objectif moyens mis en œuvre

Répartitions des tâches entre les animateurs

Les projets d'animations

L'organisation et encadrement des activités sportives

Les activités

Les tarifs

Les inscriptions

Les documents pour l'inscription

La communication

Information aux familles

La presse et internet

CADRE GENERAL

L'organisateur :

La Communautés de Communes du Sud Messin a pris la compétence des périscolaires et extrascolaires depuis le 1^{er} septembre 2020. Avant cela, c'est la commune de Louvigny qui avait en charge l'accueil. La CCSM est gestionnaire de 5 périscolaires sur le territoire qui regroupe 34 communes. Des associations gèrent également 4 autres périscolaires.

La Présidente de la CC et également le Maire du village de Louvigny :

Madame TORLOTING Brigitte.

Il y a une vice-présidente responsable des périscolaires et extrascolaires :

Madame NICOLAS-LORRAIN Brigitte (absente pour le moment)

Une coordinatrice enfance jeunesse ; Perrine DEMAY

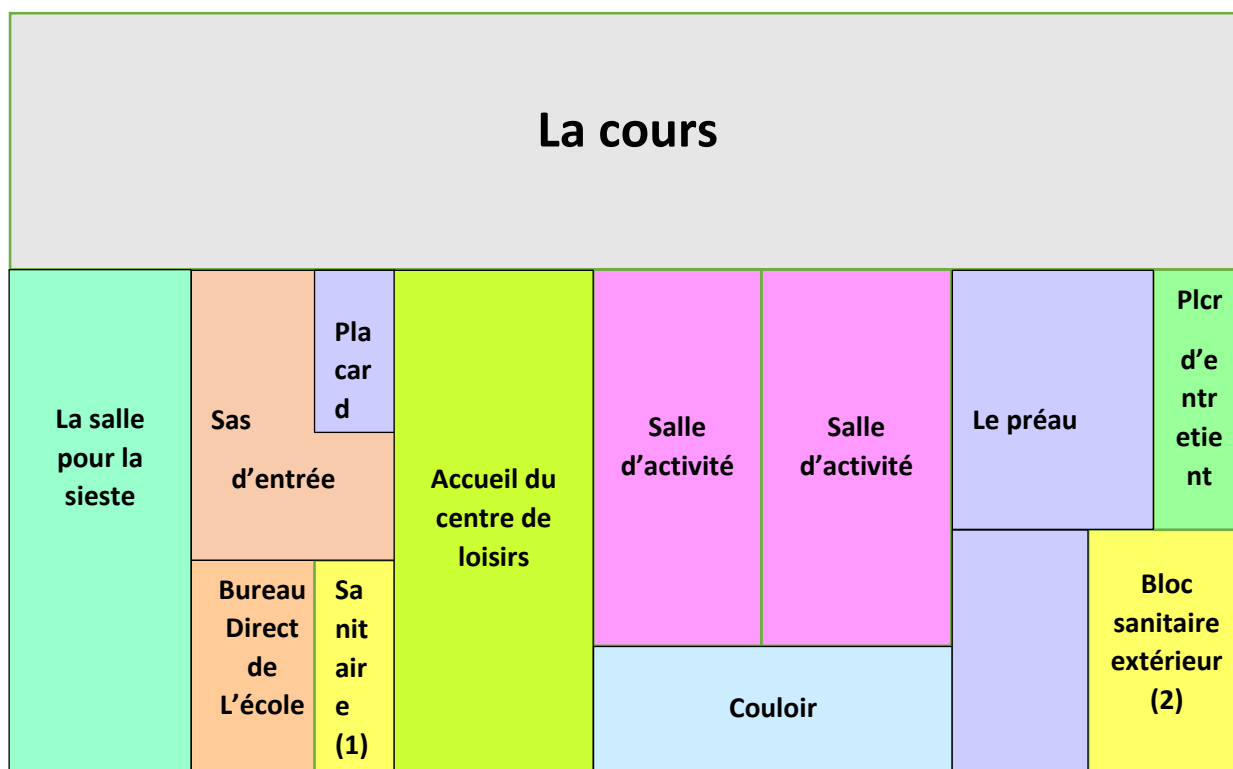
Localisation et nature de l'accueil :

Louvigny est une commune d'environ 900 habitants située dans la Communauté de Communes du Sud Messin en Moselle. L'accueil de loisirs est situé 2 Grand-rue 57420 LOUVIGNY au centre de l'école élémentaire du village. Il ouvrira ses portes le 1^{er} au 19 Août 2022 et accueillera les enfants de 3 à 11 ans des alentours,.

L'ouverture du centre se fera de 8h à 18h du lundi au vendredi sauf jour férié.

Les plans des locaux :

➤ Le périscolaire :



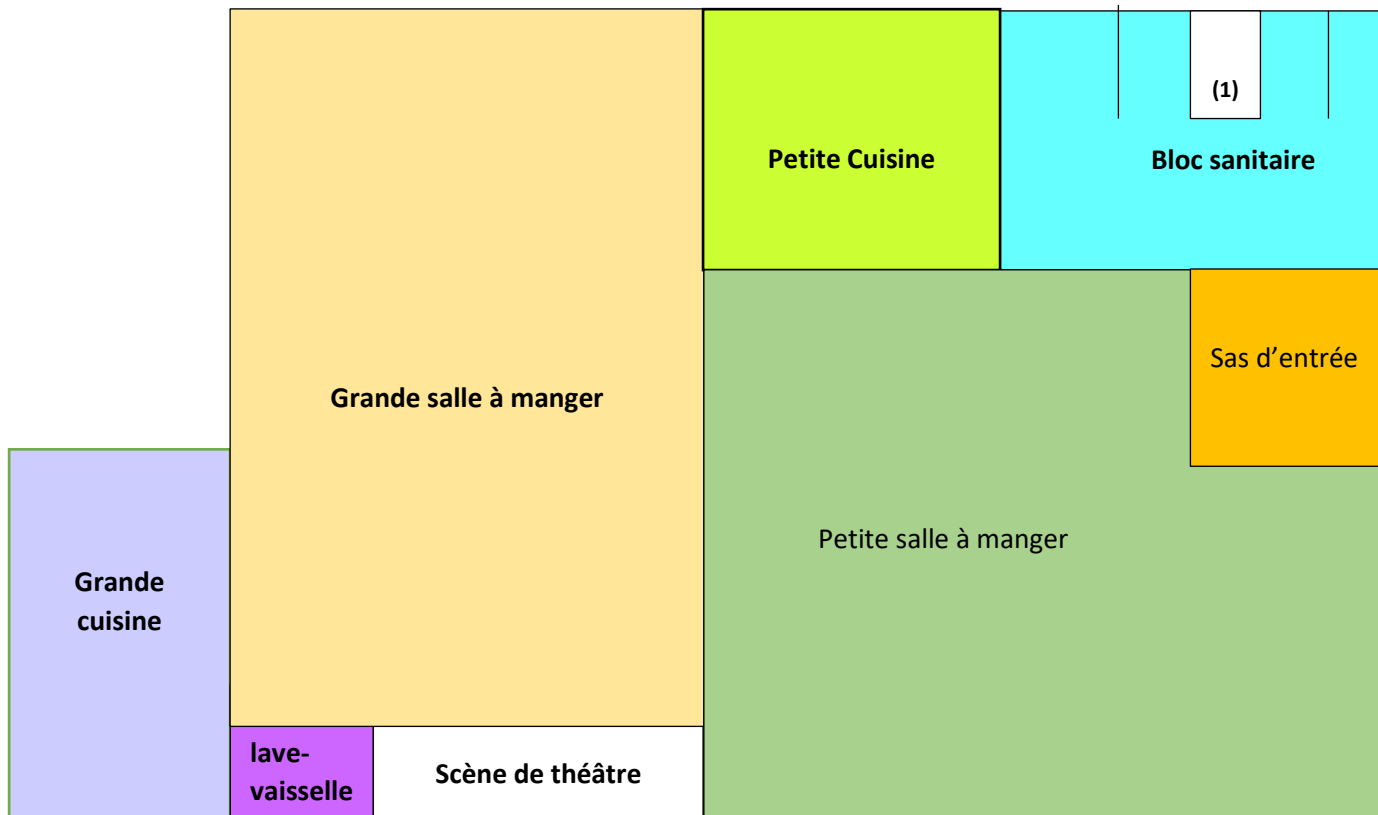
Sanitaire (1): sanitaire composé d'un grand WC et un plus petit ainsi que deux petit lavabos

Bloc sanitaire extérieur(2) : Composé d'un côté fille avec 2WC et 1 lavabo et un côté garçon avec 1 WC, 2 urinoir (petit et grand) et 1 lavabo ainsi qu'un WC PMR. Réservé pour l'équipe d'animation.

Le Périscolaire peut accueillir une vingtaine d'enfants . Celle-ci est aménagée afin d'offrir un maximum de possibilités aux enfants : mobiliers adaptés aux différentes tranches d'âges, divers coins jeux (cuisine, jeux de société, jeux d'imitation, bibliothèque,..).

Les repas ne peuvent pas être pris dans le même bâtiment. Les enfants se rendent alors à la Salle communale « Rue du Presbytère », qui à l'espace et les équipements nécessaire à la restauration collective.

➤ La salle communale :



Bloc sanitaire : Composé d'un côté fille avec 2 WC (1 grand PMR et 1 petit) 2 lavabo et un côté garçon avec 2 WC (2 Grand dont un PMR) 2 urinoirs et 1 lavabo.

(1) : placard avec tout le matériel pour l'entretien.

Nous avons à notre disposition :

Un grand frigo, four, un lave-vaisselle, assiettes, verres, couverts,...

D'autres structures municipales pourront être investies par les enfants pour des activités spécifiques :

- Terrain de tennis
- Salle communale (salle de spectacle avec une scène, un entresol équipé d'un vidéoprojecteur)
- Un city-stade
- Un jardin clôturé (Rue du Presbytère)

La sécurité du centre de loisirs : Ecole élémentaire

Une sécurisation des lieux d'un côté « Rue du Presbytère » avec un visiophone pour répondre aux vigilances Plan Vigipirate, menant ensuite à un parking. Une entrée PMR est installée côté « Rue des Marronniers » avec visiophone également. La cour de l'école dispose de 3 arbres pour proposer de l'ombre. Le revêtement a été pensé pour un meilleur drainage des eaux de pluies vers le sol et permet de s'asseoir par terre confortablement. Des bancs sont à la disposition de tous.

LE PROGRAMME DES ENFANTS

Journée type des enfants :

| | |
|--|---|
| 08h-09h00 : | Arrivée échelonnée des enfants, plusieurs petites ateliers ludique aux choix (passage au sanitaire à chaque arrivée selon le protocole) |
| 09h-09h30h : | <u>Mise en train</u> <u>Rangement</u> des diverses ateliers Danse de rangement Présentation de la matinée, consignes et description du repas de midi |
| 9h30-10h : | <u>Gouter</u> (tiré du sac) ou pas + récréation |
| 10h-11h45 : | Activités (manuelles ou extérieur) selon la météo |
| 11h45-12h : | <u>Passage aux sanitaires</u> Rituel pour l'attente du passage au sanitaire |
| 12h-13h : | <u>Repas</u> |
| 13h00-13h30 : | Temps calme (histoire, musique....) |
| 13h30-Max 15h30 : GS :30mn MS :45mn PS : 50 mn | Repos pour les plus petits |
| 13h30 -15h45 : | Présentation des activités l'après- midi Activités (manuelles ou extérieur) selon la météo |
| 15h45-16h00: | <u>Rangement</u> Danse de rassemblement (selon l'envie de l'enfant) |
| 16h00-16h30 : | Passage aux sanitaires <u>Gouter périscolaire</u> |
| 16h30-18h00 : | Temps libre ou petits jeux Départ échelonné |

Pour le repas de midi, nous mangerons dans la petite salle de la salle des fêtes en 1 groupe. Les enfants seront autonome et devons mettre et débarrasser leurs tables (l'équipe sera là pour les aider dans leur début). Nous nous organiserons comme un self-service. Avant et après chaque repas les enfants devons se laver les mains.

La place de l'enfant dans le centre de loisirs :

Nous considérons l'enfant actif et décideur, partenaire de ses propres moments de loisirs en lui permettant

- d'affirmer sa personnalité,
- son esprit d'initiative,
- son esprit critique,
- ses capacités créatives,
- sa responsabilité en respectant les autres et le matériel
- de communiquer librement
- de se détendre et se reposer
- de participer et s'exprimer

Les activités sont proposées aux enfants, il n'y a aucune obligation d'y participer. L'enfant est invité à faire une activité calme.

Règles de vie, charte de bonne conduite, ...) :

Nous partons toujours du principe que les règles à l'école sont les mêmes à l'accueil périscolaire et de loisirs.

Les insultes, les coups, les moqueries, les vols, les dégradations, sont des règles communes à tous, dans l'enseignement, à la maison, en extérieur ou en collectivité.

Dans l'esprit de bienveillance, nous avons décidé de ne pas rédiger ou pointer les interdits permanents mais d'expliquer ces quelques points en début d'année. En cas de mauvais comportement, l'enfant est repris par la directrice. Si l'événement est plus grave, une information aux parents est rédigée. La communication avec la famille est un point fort de la structure. En revanche, si l'enfant répète l'incident, une convocation des parents et de l'enfant sera nécessaire. Nous pouvons aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive pour un cas grave ou une non conciliation.

Handicap physique, moteur et sensoriel

Avant l'accueil de l'enfant, la direction rencontre la famille et nous établirons ensemble ce qui doit être mis en place pour permettre un accompagnement optimal. Nous portons un regard aiguisé sur l'intégration des publics en situation de handicap. Il ne s'agit pas simplement de répondre aux obligations instaurées par la loi du 11 février 2005 qui affirme le principe d'accessibilité à l'ensemble des lieux d'accueil collectif, sans discrimination, quel que soit le handicap.

Il nous appartient de mettre en œuvre nos pratiques en respectant le rythme de chacun, l'autonomie dans le groupe en adaptant les espaces et en tenant compte des objectifs et des problématique de chaque temps éducatif. Au regard de ces contraintes, l'équipe s'ajuste en

permanence. Des règles de vie sont indispensables pour fixer le cadre d'accueil donnant aux enfants des repères, lui permettant de s'approprier les lieux dans le respect de ces règles. Grâce à l'expérimentation, l'enfant va se construire, exprimer sa personnalité et son potentiel. Faire du sport, créer, jouer, partager, découvrir, apprendre, les loisirs éducatifs et culturels sont essentiels à son développement. Être à l'écoute de l'enfant, c'est aussi lui accorder le droit de ne rien faire, de rêver ou de se reposer au prix de devoir parfois modifier un programme d'animation. Chacun doit avoir sa place dans notre accueil et chacun s'enrichit au contact de l'autre, quel qu'il soit. Outre la proposition d'activités traditionnelles d'un accueil

Prise en charge des allergies, PAI et autres

P.A.I. : Un protocole peut être mis en place entre le médecin traitant, la famille et l'accueil, celui-ci permet de traiter une allergie alimentaire ou médicamenteuse et définit les conditions d'accueils, les rôles et les modalités d'intervention. Il permet également de réagir en cas de déclenchement de certaines maladies de l'enfant et de l'accueillir dans les meilleures conditions. Tout PAI ou demande d'administration de médicament doit résulter d'une ordonnance d'un médecin et d'une autorisation des parents permettant à l'équipe d'animation d'exécuter les consignes de l'ordonnance.

REPAS

Les prestataires de services :

Les repas sont fournis par « Le Relais Vernois » en liaison chaude. Une bonne communication est nécessaire pour que le service soit de qualité. Il ne s'agit pas de pointer le négatif, il faut trouver des solutions. Nous ne rencontrons pas de problème avec ce prestataire.

L'ÉQUIPE



**CHTIOUI
Suzanne**

Directrice stagiaire BAFD
Titulaire du CAP Petite enfance



**WUWER
Sarah**
Animatrice BAFA
Stagiaire



**BENOIT
Margaux**
Animatrice BAFA

Les rôles du directeur :

- Gérer encadre l'équipe d'animation
- Gérer la relation avec les parents et la hiérarchie
- Veiller aux besoin des enfants (hygiène, nourriture, sécurité)
- Fournir le matériel nécessaire aux diverses activités
- Gérer la partie financière
- Organise et coordonne la mise en place des activités
- Coordinné le bon déroulement d'une journée
- S'assurer des protocoles sanitaires
- S'occuper de l'administratif
- Ecouter et communiquer avec ses animateurs (trices) et les parents des enfants
- Mettre en place des sorties éducatives et ludiques
- Les mêmes rôles que les animateurs

Les rôles des animateurs :

- Prendre en charge les enfants et leur proposer des activités variées et adapté à l'âge de l'enfant afin de développer les capacités de chacun
- Il est responsable et prend en charge l'encadrement des activités
- Divertir dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Propose des activités créatives ou ludiques mais aussi éducatives
- Accompagner les enfants dans leurs apprentissages et développer leurs compétences
- Animer, aider, écouter, s'amuser les enfants est les choses fondamentales dans un ACM (Accueil Collectif des Mineurs)
- Assure la sécurité physique et morale des mineurs
- Encadrer et animé la vie quotidienne et activité

Les objectifs pédagogiques, moyens, évaluation :

| EGALITE | RESPECT MUTUEL | COOPERATION |
|--|--|---|
| Objectifs | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Pareil pour tous • Egaux pour tous | <ul style="list-style-type: none"> • Le respect mutuel • La politesse • La ponctualité | <ul style="list-style-type: none"> • Disposer des objectifs communs et collectif définis • Mettre en place des mécanisme d'entraide |
| Moyens mis en œuvre | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Passer le même temps avec chaque enfants • Les règles de vies , les activités, les intentions,...sont les mêmes pour tous | <ul style="list-style-type: none"> • bonjour, revoir, merci, s'il te plait,... • Respect les règles de vie du centre de loisirs • Respect des locaux, du matériel, des personnels,... | <ul style="list-style-type: none"> • Savoir être concilient • Travailler en équipe • Être patient et écouter • Les plus grand aident les plus petits quand ils sont en difficulté |

Répartition des tâches entre les animateurs :

La directrice est présente sur tous les temps d'accueil des enfants.

Sur les 3 semaines du centre de loisirs, un planning à été réaliser avec 3 horaires différentes. Chaque animateur tournera sur c'est 3 horaires cela permet de ne pas avoir de trop long journée.

L'ensemble de l'équipe participe au nettoyage des locaux.

L'animatrice qui sera en surveillance pour la sieste, fera de la préparation pour les activités à venir

Les projets d'animations

L'organisation et encadrement des activités sportives :

Conformément à l'article R212-7 du code du sport, les activités sportives doivent être encadrées par des titulaires de diplômes spécifiques. Un animateur BAFA, sans qualification spécifique ne pourra pas encadrer certaines disciplines. La liste est disponible à l'accueil ou sur internet.

Les activités :

Pour le centre de loisirs, les activités sont réalisées par thème

1^{er} semaine : « Les héros de la bande dessinée »

Une sortie au «château de Malbrouck sera prévu le jeudi 4 juin 2022

De 9h à 17h15

2^{ème} semaine : « Les animaux des cinq continents »

Une sortie au Parc de Sainte Croix à Rhodes sera prévu le jeudi 11 juin 2022

De 8h15 à 17h30

3^{ème} semaine : « Enquête policière »

Un grand jeu d'enquête sera organisé dans le village le jeudi 18 juin 2022 suivit par un grand goûter avec les parents pour clôturer le centre de loisirs

Les tarifs

TARIFS CENTRE DE LOISIRS LOUVIGNY

AOUT 2022

SEMAINE DU 1^{ER} AU 5 AOUT (5jours)

SORTIE AU CHATEAU DE MALBROUCK

| QF | ENFANTS CCSM -6 ANS | ENFANTS CCSM +6ANS | ENFANTS HORS CCSM |
|---------------------|------------------------|-----------------------|----------------------|
| -500€ | 80.52 | 81.36 | 86.16 |
| ENTRE 500 ET 999€ | 85.52 | 86.16 | 91.16 |
| ENTRE 999€ ET 1499€ | 90.52 | 91.16 | 96.16 |
| + 1500€ | 95.52 | 96.16 | 101.16 |

SEMAINE DU 8 AU 12 AOUT (5jours)

SORTIE AU PARC ANIMALIER DE SAINTE CROIX

| QF | ENFANTS CCSM -6 ANS | ENFANTS CCSM +6ANS | ENFANTS HORS CCSM |
|---------------------|------------------------|-----------------------|----------------------|
| -500€ | 83.72 | 84.36 | 89.36 |
| ENTRE 500 ET 999€ | 88.72 | 89.36 | 94.36 |
| ENTRE 999€ ET 1499€ | 93.72 | 94.36 | 99.36 |
| + 1500€ | 98.72 | 99.36 | 104.36 |

SEMAINE DU 16 AU 19 AOUT (4jours)

PAS DE SORTIE

| QF | ENFANTS CCSM -6 ANS | ENFANTS CCSM +6ANS | ENFANTS HORS CCSM |
|---------------------|------------------------|-----------------------|----------------------|
| -500€ | 61.52 | 62.16 | 66.16 |
| ENTRE 500 ET 999€ | 65.52 | 66.16 | 70.16 |
| ENTRE 999€ ET 1499€ | 69.52 | 70.16 | 74.16 |
| + 1500€ | 73.52 | 74.16 | 78.16 |

Les inscriptions

Les parents où les enfants sont scolarisés à l'école de Louvigny, peuvent les inscrire directement sur le portail famille du périscolaire leur dossier périscolaire en cours sera le même pour le centre de loisirs. Les enfants de Louvigny qui ne vont pas au périscolaire en cours d'année devront remplir un dossier d'inscription.

Pour les enfants de autres villages, les parents peuvent demander un dossier d'inscription directement au périscolaire de Louvigny ou sur le site de la communauté des communes du sud messin et le transmettre ensuite.

Les documents pour l'inscription :

- Fiche de renseignements
- Nous transmettons par mail le planning d'activité du centre
- Nous privilégions l'envoi de document par mail

La communication

Information aux familles

Toutes les informations sont envoyées par mail. Les affichages obligatoires sont à l'intérieur de l'accueil ou à disposition sur demande (car manque de place pour tout afficher).

Les projets éducatifs et pédagogiques sont également disponibles sur le site internet de la commune et de la CCSM.

Les plannings et menus sont affichés devant l'école, sur Facebook et sont envoyés par mail.

La presse et Internet

Les articles de presses ne sont pas nombreux, par manque de temps et manque de référent. La commune met en valeur les actions du périscolaire dans le Bulletin Municipal annuel.

Le périscolaire possède une page Facebook. Les activités, menus et informations sont publiés quotidiennement.

Les éléments utiles sont disponibles sur le site internet de la CCSM et la commune